

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BONS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Conseils Généraux

La session d'août, la plus importante que tiennent les Conseils généraux, paraît devoir se passer cette année avec son calme habituel. Ce n'est pas que les excitations manquent à nos assemblées départementales pour les faire sortir des limites de leur mandat, et les transformer en autant de centres d'opposition nationaliste et anti-républicaine, c'est-à-dire réactionnaire, ce qui est tout un, comme on le sait du reste.

Le temps est loin où la droite, qui avait alors la majorité dans les Conseils généraux, prétendait refuser aux républicains le droit de manifester, fut-ce par des vœux émis hors session, leurs sentiments politiques. Aujourd'hui la minorité réactionnaire soutiendrait volontiers qu'il appartient aux assemblées départementales de s'ériger en parlements au petit pied, à la condition, bien entendu, de les voir servir ses intérêts et ses passions et de se livrer contre le gouvernement à des protestations empreintes de l'hostilité la plus vive.

Cette tentative, on peut en être certain, fera long feu, d'abord par ce qu'il n'y a même plus une demi-douzaine de conseils généraux où la réaction règne encore en maîtresse, ensuite parce que, même parmi les conseillers qui, pour des motifs politiques ou personnels, peuvent préférer un autre cabinet au ministère actuel, il y en a beaucoup qui comprennent jusqu'à quel point une aussi imprudente résolution irait à l'encontre du but même auquel ils visent. Ils ne feraient guère que provoquer, en plus grand nombre, des manifestations en sens contraire.

A leurs yeux mêmes, le moyen d'ajouter à l'autorité des Conseils généraux, ce n'est pas de les entraîner à sortir de leurs attributions ; c'est au contraire, de les encourager à s'y maintenir, en remplissant avec intelligence leur mandat pour le plus grand bien des populations qu'ils représentent.

Ce mandat, il ne faut pas l'oublier, est très large. Il donne aux Conseils généraux non seulement la direction et le contrôle de toutes les dépenses départementales, mais encore, il leur permet d'aborder, d'étudier, de résoudre toutes les questions soit matérielles, soit morales, qui se rattachent à l'amélioration du sort des populations.

A cet égard, de toutes les lois qui ont été votées depuis trente ans, il n'en est pas qui ait eu de plus heureux effets que celle du 10 août 1871. On sait combien elle a contribué aux progrès de l'instruction populaire, de l'assistance publique, de la facilité des communications. Quels arguments il y aurait là en faveur d'une décentralisation dont on parle toujours et qu'on ne réalise jamais.

C'est donc en persévérant dans la voie qu'ils ont jusqu'à présent suivie que les Conseils généraux continueraient à accroître cette autorité que nous rappelions tout à l'heure et dont ils sont justement fiers. Le boulangisme, dans la personne de son chef, essuya auprès d'eux le plus complet et le plus retentissant des échecs. Il en sera de même du nationalisme, cette forme nouvelle du « parti sans

nom », dont M. Dufaure, caractérisa dès longtemps, en des termes si exacts et si éloquentes, les visées et les méfaits.

En un mot, les Conseils généraux sont trop sages pour lâcher la proie pour l'ombre. La composition du Sénat dont leurs membres à dire vrai, sont les plus influents électeurs, indiquerait assez, le cas échéant, où sont leurs préférences.

Quant à leur rôle de défenseurs de la Constitution contre les coups d'Etat, c'est là un souvenir à ce point oublié par les assemblées départementales que seul, le nationalisme pourrait le réveiller en frappant imprudemment à une porte que ces assemblées sont précisément chargées de refermer, — si par une coupable tentative, la Constitution venait à être violée. — devant les fauteurs de coups d'Etat.

Sauf ce seul cas, les Conseils généraux collaborent avec le Parlement ; ils ne le suppléent pas. Ils ne sortiront pas de la légalité pour aider une poignée de factieux à fouler aux pieds la Constitution et le Droit.

A. B.

EN CHINE

Après des efforts considérables, des luttes assez vives, les Chinois ont été obligés de capituler.

Pékin est au pouvoir des alliés, les légations sont sauvées !

L'impératrice de Chine a pris la fuite mais elle est cernée par la cavalerie japonaise.

Des dépêches disent que Li-Hung-Chang demanderait à traiter ; toutes les puissances alliées dit-il, ont déclaré que l'unique objet de la marche des troupes sur Pékin était la délivrance de leurs ministres : leur but est atteint maintenant. » Il s'agissait donc simplement de négocier les règlements des difficultés et des indemnités.

La réponse des gouvernements n'est pas encore connue, mais on doute qu'elle soit conforme aux désirs de Li-Hung-Chang.

Éditeurs avisés

Une correspondance de Londres, au *Matin*, dit que les éditeurs de Londres et de New-York, aussitôt la délivrance de Pékin connue, ont télégraphié aux membres des légations pour leur demander à quel prix ils consentiraient à écrire leurs souvenirs du siège. On cite notamment : M. Pichon, ministre de France ; lady Claude Mac-Donald, femme du ministre d'Angleterre ; le docteur Morisson, correspondant du *Times* ; sir Robert Hart, inspecteur général des douanes chinoises, et miss Conger, fille du ministre d'Amérique. M. Pichon n'aurait pas reçu moins de deux offres ; lady Mac-Donald, trois ; le docteur Morisson, quatre ; sir Robert Hart, deux, et miss Conger, une.

De son côté, M. Conger a déjà reçu ou va recevoir trois dépêches des premiers *impresarii* de New-York, lui demandant son prix pour une tournée de trois mois à travers les Etats. Les affaires sont les affaires !

INFORMATIONS

Mouvement préfectoral

Les journaux annoncent qu'un mouvement préfectoral aurait lieu après la session des conseils généraux.

Ce mouvement serait important et com-

porterait le déplacement de plusieurs préfets connus pour leurs attaches trop étroites avec le parti réactionnaire.

Effets de l'alcool

Dans la nuit de dimanche à lundi, plusieurs soldats du 103^e régiment d'infanterie en garnison à Mamers, s'étaient installés dans un débit de vin tenu par un vieillard, M. Monthiard.

Comme ils faisaient du tapage, M. Monthiard refusa de leur servir à boire, et les invita à quitter son établissement.

Furieux, les soldats se précipitèrent sur lui, le renversèrent et le frappèrent si violemment que le vieillard, grièvement blessé, succomba quelques instants plus tard.

Le commissaire a ouvert une enquête dont il a transmis les premiers résultats à l'autorité militaire.

Les Grèves

La grève générale des ouvriers des ports n'est pas encore terminée sur tous les points.

Au Havre, à Dunkerque, à Brest, à Dieppe, à Marseille, à Nantes, les ouvriers avaient cessé le travail, demandant ici, une diminution de travail, là une augmentation de salaires.

Toutefois, on espère qu'une entente aura lieu entre armateurs et ouvriers, et qu'avant peu le travail sera repris dans tous les ports.

Le képi Saumur

Le général André vient d'adresser à tous les généraux, chefs de corps d'armée, la circulaire suivante :

« Mon cher général,

» Mon prédécesseur a interdit le port du képi mou, dit de Saumur. Il m'est rendu compte que malgré cette interdiction, un certain nombre de jeunes officiers et sous-officiers continuent à porter cette coiffure qui les rend ridicules. Je vous prie de rappeler les uns et les autres à l'exécution des ordres de mon prédécesseur.

» Vous n'hésitez pas à rendre les chefs de corps responsables des tolérances qui vous seraient signalées. »

Un Fou

Les passants se rassemblaient, lundi soir, autour d'un individu qui, monté sur un banc, boulevard des Batignolles, à Paris, gesticulait et criait : « Voilà l'hydre de la peste qui passe, je suis ici pour la terrasser ! » Deux gardiens de la paix s'approchèrent et emmenèrent ce malheureux au bureau du commissaire de police. Il a été reconnu pour M. X..., lieutenant-colonel au 32^e de ligne.

Il avait quitté, il y a quelques jours, brusquement Bernay (Eure) où il commandait le dépôt du régiment, et on se demandait ce qu'il était devenu.

Accident mortel

Dimanche, vers trois heures et demie de l'après-midi, le sieur Paul Cabanot, sourd-muet, âgé de 21 ans, propriétaire à Aurice (Landes), se rendait à la chasse avec un de ses camarades, le nommé Louis Castets.

Arrivés au lieu dit de Plançon, les deux chasseurs se séparèrent pour chasser chacun de leur côté. Ils venaient de se quitter depuis cinq minutes à peine, lorsque Paul Cabanot rencontrait sur son chemin un serpent qu'il voulut tuer avec la crosse de son fusil. Mal lui en prit, car le contre-coup qu'il donna sur le sol fit partir son arme, et toute la charge se logea dans la direction du cœur.

Malgré la gravité de sa blessure, Cabanot fit quelques pas et put attirer l'attention

de Castets qui accourut à son secours et s'empressa d'appeler à l'aide ; mais, malgré les secours qui lui ont été prodigués par le docteur Sentex, appelé en toute hâte, cet infortuné jeune homme succombait dans la soirée.

Mort enragé

Il y a quelques mois, M. Ernest Chippaud, cinquante-deux ans, cordonnier 14, rue Clavel, à Paris, avait été mordu par un chien enragé. Il avait été soigné à l'Institut Pasteur et paraissait être complètement guéri, quand, lundi, il fut pris d'une crise d'hydrophobie terrible. Ligotté à grand-peine, il fut dirigé sur l'hôpital Necker par les soins du commissaire de police, mais l'infortuné cordonnier ne tarda pas à succomber.

CHRONIQUE LOCALE

Laïcisation

Par arrêté préfectoral du 20 août, sont laïcisées les écoles congréganistes suivantes : Montgesty, Strenquels, Payrac, Vayrac. Peu à peu, l'administration finira bien par laïciser toutes les écoles publiques de filles dirigées encore par les congrégations ! Mais pour y arriver, ce qu'il faut du temps... et de bonne volonté de la part des délégués cantonaux, amis de la laïque, qui envoient leurs enfants chez... les sœurs !

CAHORS

Le Pont-Neuf

Aujourd'hui ou demain, le Conseil général va avoir encore à discuter cette question du Pont-Neuf, qui depuis plusieurs années lui est soumise, et qu'invariablement il ajourne ; mais cette fois, M. Costes, maire de Cahors, dans un exposé très clair, approuvé samedi dernier par le Conseil municipal, pose la question d'une façon qui dissipe toute équivoque.

Le Conseil général veut-il, oui ou non « accepter la proposition contenue dans la délibération du Conseil municipal du 19 août 1899, c'est-à-dire moyennant l'avance jusqu'en 1905 faite par la ville de Cahors de la part contributive du département, inscrire le projet de reconstruction du Pont-Neuf, au programme de 1901 ou de 1902 ? »

Ainsi posée, nous ne croyons pas que cette proposition fasse l'objet de longues et inutiles discussions.

La ville de Cahors ne demande pas un sou au Conseil général avant 1905, elle fait toutes les avances. Elle ne désire que l'inscription de la reconstruction du Pont, au programme de 1901 ou 1902, afin de pouvoir toucher les subventions allouées par l'Etat, subventions qui ne « peuvent être accordées pour des travaux déjà exécutés. »

Le Conseil général ne se risque donc pas trop en donnant satisfaction à la ville de Cahors.

Il ne peut faire moins.

Justice

M. Labatut, juge suppléant à Cahors est nommé juge à Blaye.

M. Ceullan, juge suppléant à Issoudun est nommé juge suppléant à Cahors, en remplacement de M. Labatut.

Nécrologie

M. Rodolosse, ancien architecte départemental du Lot, vient d'être frappé par un deuil des plus cruels. Sa femme, M^{me} Rodolosse est décédée à

Urville-Hague (Manche), à l'âge de 39 ans. Dans cette douloureuse circonstance nous adressons à M. Rodolphe nos sincères condoléances.

Lycée Gambetta

M. Bourgoïn, professeur agrégé de seconde au lycée Gambetta, est nommé en la même qualité au lycée de Périgueux.

Réservistes et Territoriaux

Le 27 août le 7^e de ligne recevra les réservistes de diverses classes qui viennent accomplir une période d'instruction de 28 jours et le 15 octobre arriveront les hommes appartenant au 131^e territorial.

Le 7^e d'infanterie quittera Cahors le 6 septembre prochain pour prendre part aux grandes manœuvres.

Notre régiment cantonnera le 6 septembre, à Prayssac; le 7, à Fumel; le 8, à Monflanquin; les 9, 10 et 11, à Villereal; le 12, à Miramont; le 13, à Monclar; le 14 et le 15, à Casseneuil; le 16 et le 17, à Villeneuve; le 18, à Tournon; le 19, à Sauzet, et sera de retour le 20 à Cahors.

De l'extrême jeunesse

(Suite et fin)

D'abord la vraie jeunesse du cœur, c'est la bonté; rien n'est archaïque et desséchant comme l'égoïsme, l'utilitarisme, la gravitation sur soi. La culture exagérée de la personne tourne à l'étroitesse d'un culte, à des rites minutieux et périodiques dans lesquels la vanité s'enchaîne et qui finissent par absorber tout le temps d'agir, toute la faculté d'aimer. On aboutit à imiter, dans les jardins clos et mystiques de l'âme, ces horticulteurs intransigeants qui ne peuvent affectionner qu'une famille de fleurs, une seule espèce, un seul représentant de l'espèce, et qu'on rencontre parfois, béants d'extase, devant une tulipe hypertrophiée. L'amour de soi, c'est l'indice d'une pauvreté radicale, n'a qu'un mot en deux phrases à son service: humble et ridé, l'égoïsme; pédant et comme monté en graine, l'égotisme. La bonté intérieure, toujours égale aux exigences progressives de la vie sociale, s'appelle amitié, pitié, sympathie, altruisme, dévouement; et pour définir ces formes évolutives en fonctions d'une époque, c'est, au Moyen-Age, charité; humanité à la Renaissance; fraternité au XVIII^e siècle; et de nos jours, d'un mot neuf de sens et riche de sève: solidarité.

La solidarité retient tous les bons sentiments de jadis et les dépasse; elle puise à de plus grandes profondeurs dans l'âme humaine, et ses rameaux s'étendent à l'infini. Ce n'est plus cette charité fragile, à fleur de peau ou d'amour-propre qui ne relevait que de l'instant et du caprice, mais l'exécution d'un devoir consenti; de plus, la charité s'enfermait trop souvent dans les limites de la race ou de la province; elle était professionnelle, confessionnelle, et, par conséquent, plus ou moins conditionnelle. La solidarité n'a pas de frontières; c'est la dilatation du cœur humain jusqu'aux confins de tous les mondes et jusqu'au bout de tous les siècles.

Le cœur ne peut assurément aller si loin sans être soutenu par la raison; à la racine de tout sentiment généreux vous trouverez une idée générale. Ce sont les idées progressivement générales de famille, cité, patrie, humanité qui ont élargi à proportion les instincts, brisé les barrières de l'individualisme, créé finalement au sein de chaque conscience naturelle haineuse et vindicative ce qu'il y a dans le monde de plus fort et de délicat, de plus suave et de plus profond: un cœur social.

Les idées générales ont tous les attributs de la véritable jeunesse; elles sont ardentes, clairvoyantes et fraternelles; elles passionnent les sympathies, éclairent les dévouements, universalisent la Justice et la Pitié; elles jettent en avant les soldats de l'An II; elles rayonnent au front de tous les martyrs. A côté d'elles, les images sont particulières, particularistes, exclusives les unes des autres; elles expriment la réaction personnelle, intéressée, momentanée sous le choc des gens et des choses, et bientôt elles se perdent et se découlent dans l'inanité du rêve. Une idée générale, fortement conçue dans l'adolescence, tient l'homme debout jusqu'à la mort.

Mais en allant des sentiments aux idées qui les renforcent en les coordonnant, nous n'avons pas épuisé toutes les possibilités de l'esprit humain. Il y a un renouvellement, un rajeunissement perpétuel de nos motifs et de nos mobiles d'action par la liberté, si elle veut. La liberté elle-même ne naît pas consciente et jeune, elle le devient. Elle se libère progressivement des lourds atavismes, contemporains de l'âge de pierre, des hérédités déjà plus flexibles, des pédagogies subtiles qui nous enveloppent au sortir des premières servitudes de la chair et du sang; et c'est assurément une histoire tragique que celle des passés oppressifs qui cherchent à briser du dedans et du dehors l'élan naif de la liberté. Mais la multiplicité souvent contradictoire des esclavages est un appoint, un appui; en alternant les autorités, on se déshabitude de tous les maîtres, et le vœu surgit d'être soi, de ne relever que de soi-même pour contracter avec

les autres en pleine et méritoire responsabilité. Il en est en somme du libre arbitre originel comme des héros du drame lyrique. Il lui faut épuiser toutes les erreurs, triompher de tous les obstacles avant d'obtenir, de posséder la liberté suprême, blanche et radieuse comme une fiancée.

C'est ainsi que du milieu des fatalités toujours agissantes surgit la personne humaine, vivace et vibrante à proportion de son effort et de son vouloir. Et pour confirmer ma thèse, pour la proposer à vos méditations avec plus d'efficacité, je puis la vérifier dans l'histoire de France, qui est comme l'histoire d'une énergie toujours tendue, malgré les obstacles et les orages, vers la Justice et la Vérité.

Au XV^e siècle, du fond de l'abîme où la féodalité s'engloutit, surgit l'héroïne douce et fière qui ouvre les temps modernes en revendiquant pour le peuple le droit de défendre la terre natale, et par conséquent de la posséder; au XVI^e siècle, du sein même des scholastiques, c'est l'ardente pensée humaine retentit le rire formidable de Rabelais qui renverse les vieilles murailles du texte et du contexte; au XVIII^e siècle, dans le pompeux et lourd sommeil de Versailles, sous le manœuvrier royal qui engourdit tous les courages, à défaut du rire interdit des grands satires, perce le fin sourire précurseur de La Fontaine; au XVIII^e siècle, c'est l'ardente armée des Encyclopédistes, des volontaires héroïques de 1772, qui bat la charge, ébranle la Bastille, prépare à coups de plume la Révolution qui s'imposera à coups de canon, dans les plaines triomphales de Valmy.

Enfin se réalise sous nos yeux, dans notre capitale, pour la joie et le réconfort du patriotisme humanitaire qui nous caractérise, cette merveilleuse fête du labeur humain, cette Exposition universelle qui résume les efforts de tous les siècles et de toutes les races vers le bonheur et vers la dignité. Les forces aveugles de la terre sont décidément conquises, tournées justement au profit de nos besoins accrus. La force plus aveugle et plus hostile des vieilles haines se recule et s'extériorise, remplacée par des solidarités hier encore inattendues. C'est ainsi que dans la rumeur lointaine et douloureuse des barbaries survivantes, très haut par dessus la fumée provisoire des repréailles et des batailles, se déploie dans le monde, grâce au génie français, l'arc en ciel précurseur des destinées humaines finalement convergentes et fraternisées.

Ce « chef-d'œuvre », au sens corporatif du mot, s'est accompli grâce à la collaboration de milliers de volontés humaines qu'il résume et symbolise, volontés anonymes et vraiment dévoués dont la ténacité indomptable maintient les directions essentielles du progrès malgré les reculs et les hostilités. C'est vous dire, chers élèves, la part qui vous revient, le devoir personnel qui vous incombe dans l'avènement du mieux-être, et du mieux-agir.

Peut-être à l'ampleur des espérances qui nous emportaient ensemble vers l'avenir avez-vous pensé que j'oubliais la tâche définie et modeste qui dès demain commencera pour vous. Il n'en est rien. D'ailleurs l'immensité déployée des horizons n'a jamais nui à l'aperception précise des régions prochaines: le pêcheur napolitain qui baigne ses prunelles aux clartés attractives de l'Orient ne laisse pas de voir et de saisir la pâture quotidienne que sa famille réclame; le philosophe qui enchante ses regards dans la contemplation du ciel intelligible ne laisse pas de savoir pratiquement corriger les erreurs comme Malebranche, guérir des douleurs comme Berkeley, et, plus près de nous, préparer le percement des isthmes et la fusion des égoïsmes comme les disciples de Saint-Simon. On dirait que d'avoir parcouru les lointains, le regard se ramène ensuite à nos pieds, plus clairvoyant et plus aigu.

La condition du progrès le plus positif est le culte de l'idéal, car pour bien voir les exigences du réel, il faut les dominer. C'est dans les temples largement ouverts de l'idéal qu'on renouvelle sa provision d'hypothèses et de bonne humeur, qu'on se reconforte contre les lassitudes et les échecs, qu'on se trempe noblement pour l'action. Certes, ce ne sont pas les besoins qui manquent ni les appels. Et comme c'est la fonction, la mission d'étudiant qui attend la plupart de ceux qui vont nous quitter, je dois leur dire qu'ils ne seront pas encore des étudiants accomplis s'ils se contentent d'étudier pour eux-mêmes, s'ils ne cherchent pas à transmettre quelque chose des cultures privilégiées qu'ils ont reçues aux déserteurs involontaires de l'école, à ces admirables ouvriers manuels qui ont résolu de s'instruire entre le dur labeur de la veille et celui du lendemain: cours d'adultes, lectures publiques, cercles familiaux, universités populaires, mille moyens surgissent pour l'emploi des bons vouloirs, la sympathisation des travailleurs intellectuels et manuels dont la différence va d'ailleurs s'affaiblissant tous les jours.

Et comme les associations s'appellent et se suggèrent les unes les autres, tels les astres d'un même système, nos étudiants instructeurs sentiront le besoin de se grouper et de s'unir pour renforcer leur action; et quel meilleur centre d'énergie et de reconfort que l'association des anciens élèves du lycée de Niort, qui multiplie les initiatives et les encouragements et dont je suis heureux de saluer ici, comme président de cette fête universitaire, l'un des fondateurs les plus dévoués, M. Clouzeau.

Vous voyez maintenant, chers élèves, la vérité de mon paradoxe et le but précis de mon détour. Je ne vous ai dépeints momentanément des fatalités ambiguës de votre adolescence que pour vous conférer une jeunesse plus haute et plus féconde, indépendante des lassitudes et des rythmes du temps, capable d'être vécue jusqu'à la mort. Retenez donc bien mon dernier conseil qui résume ce trop

long discours et tout le substantiel de nos entretiens de l'année: celui qui tous les matins repousse l'égoïsme renaissant et qui prend conscience tous les soirs d'une bonne œuvre accomplie, celui-là, quel que soit son âge, participe à la jeunesse éternelle des choses, et dans son cœur toujours chaud sent battre le cœur même de l'humanité.

Accident

Mardi matin, la femme Delpuch, en journée chez Vidaillac, alla cueillir des pêches à une vigne située faubourg Cabessut et à cet effet monta sur le pêcher. La branche qui la portait ayant cassé, elle fit une chute malheureuse.

M. le docteur Mendailles, appelé, a constaté la fracture de l'avant bras, et en a opéré immédiatement la réduction.

Une quarantaine de jours de repos seront nécessaires à la victime de cet accident pour son complet rétablissement.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 23 ET 26 AOÛT 1900

Allegro Militaire,	Gartner.
Le Domino noir, (Ouverture)	Auber.
Miss Helyett, (Fantaisie)	Audran.
La Féria, (suite d'orchestre)	Lacôme.
English Spoken, (Polka)	Farbach.

De 8 h. un quart à 9 h. et demie (Allées Fénélon)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 Août 1900

Naissances

Sécol Jeanne-Marie-Antoinette, boulevard Gambetta, 30.
Marie, naturelle, à la Maternité.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — Courses de vélocipède. — Grandes courses de bicyclettes le 27 août à quatre heures du soir. Internationale, départementale et cantonale.

Les coureurs devront se faire inscrire en déclarant leurs noms, prénoms et qualité, avant le 25 courant au soir inclusivement.

Tout coureur qui ne se sera pas fait inscrire au préalable, ne participera à aucune course.

S'adresser pour se faire inscrire à M. Marty limonadier à Prayssac (Lot), organisateur des courses.

Cours complémentaire. — Par arrêté du 6 août 1900, M. le ministre de l'instruction publique a décidé la création d'un deuxième emploi d'adjoint d'un cours complémentaire à l'école primaire de garçons de Prayssac.

COURS — Vols de blé. — Au moment du dépiquage des blés qui a commencé depuis plusieurs jours déjà à Saint-Michel-de-Cours, plusieurs propriétaires se sont aperçus que des voleurs étaient passés chez eux.

Les sieurs Miquel, Séval, Calvet, la veuve Marqués ont subi de grandes pertes. Il faut espérer que l'on ne tardera pas à prendre les coupables.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Probité — M. Jean Marius, contremaître à l'usine à gaz, a trouvé sur la voie publique une liasse de billets de la loterie des Enfants tuberculeux. Il s'est empressé de la remettre au bureau de police.

Série d'accidents. — Lundi soir M. E..., docteur en médecine à Figeac, revenait en voiture de Camburat en compagnie de son domestique. Arrivé à la côte de Jonquières à un point très accidenté, le cheval effrayé prit trop brusquement le contour de la route et alla heurter contre le talus. M. E... ayant voulu sauter sur la chaussée, alla piquer une tête dans le fossé et se fit des contusions d'une certaine gravité sur diverses parties du corps.

— Le même jour, un jeune bicycliste, garçon boulanger, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est abimé le visage. Il a été transporté en voiture à son domicile.

Conseil d'hygiène. — Le Conseil d'hygiène et de salubrité se réunira le samedi 25 août, à deux heures et demie du soir, à l'hôtel de la sous-préfecture, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes:

1. Saint-Céré, éclairage à l'acétylène.
2. Puybrun, four à chaux.

SAINT-CÉRÉ. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 20 août, sous la présidence de M. Murat, maire.

Le Conseil approuve la vente de l'immeuble Paramelle, situé au faubourg de l'Orléanais, et appartenant à l'hospice.

Le président soumet à l'Assemblée un projet de travaux d'entretien de la mairie, dont le devis, qui s'élève à 600 fr., a été dressé par l'architecte de la ville; le président soumet également à l'approbation de l'Assemblée un traité de gré à gré passé entre lui et M. Edouard Depuyrot pour l'exécution de ces travaux. Le Conseil approuve.

Avis favorable est donné par l'Assemblée à des demandes de soutien de famille.

M. le maire demande au Conseil, qui l'accepte, d'opérer un virement de 350 fr. sur le crédit de 419 fr. inscrit au budget supplémentaire de 1900, pour la construction d'un lavoir, pour être employés, savoir: 300 fr. pour les travaux d'entretien de la mairie et 50 fr. pour achats de livres de prix, les crédits existant étant insuffisants pour ces deux dépenses.

Le Conseil demande que l'avant-projet du chemin vicinal ordinaire numéro 5, de Saint-Céré à Monteil, soit dressé le plus tôt possible, et que tous les fonds affectés à ce chemin soient réservés, afin de pouvoir réaliser la somme nécessaire à sa construction. Le Conseil désirerait que ce chemin aboutisse à un chemin de la commune de Saint-Vincent. Le Conseil demande également que le chemin du Foursou soit terminé sans retard.

M. le président communique au Conseil une lettre de M. le préfet du Lot, en date du 19 juillet, informant que la commission départementale a accordé une subvention de 25 fr. pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux appelés sous les drapeaux en 1900.

M. le maire communique encore une lettre de M. le préfet du Lot, relative aux mesures à prendre pour l'interdiction de la pêche dans la rivière de la Bave, dans la traversée de la ville. Le Conseil prie M. le préfet de prendre un arrêté interdisant la pêche dans la traversée de la ville, pendant trois ans, à partir de 1901.

Une demande d'internement à Leyme, d'un cultivateur épileptique et indigent est repoussée faute de ressources.

BOUSSAC — Bureau de tabac dévalisé.

— Dimanche matin, pendant l'absence momentanée de la buraliste, un adroit filou a pénétré dans le bureau de tabac et a emporté une certaine somme enfermée dans le comptoir. Des soupçons graves pèsent sur un individu originaire de Cajarc, qui avait été aperçu rôdant dans le voisinage. C'est la troisième fois que ce bureau de tabac est dévalisé. La gendarmerie procède à une enquête.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Audiences de vacations. — Pendant les vacances judiciaires, les audiences de vacations du tribunal civil de première instance de Gourdon auront lieu aux dates ci-après:

23 août, 6 septembre, 20 septembre et 4 octobre, jours de jeudis, à neuf heures du matin.

Orage. — Lundi dernier, un orage éclaté sur notre ville.

Dès cinq heures du matin, le tonnerre grondait avec fracas dans la direction du Sud-Est. A huit heures une assez forte pluie est tombée pendant une demi-heure, rafraîchissant un peu la température et humectant un peu le sol qui en avait grand besoin, mais elle a cessé trop tôt.

Nous n'avons pas entendu dire qu'il soit tombé de grêle dans la contrée.

Recette municipale. — Par suite de la nomination de M. Calmel, receveur municipal de Gourdon, à la perception de Puymirrol (Lot-et-Garonne), la recette municipale va devenir vacante.

La succession de ce poste est, vivement sollicitée par un grand nombre de candidats.

D'ores et déjà nous pensons que malgré quelques toutes petites influences locales, ce poste sera réservé à un gourdonnais, vraiment digne de ce nom.

Nos édiles iraient sûrement contre l'opinion publique — qui ne doit jamais être négligée — s'ils nommaient un étranger qui

n'aurait d'autre titre que celui d'habiter partout ailleurs qu'à Gourdon.

Bien que les appointements de cette modeste fonction ne soient pas très élevés, ils sont cependant suffisants pour faire le bien-être d'un enfant de notre ville. Aussi, sommes-nous convaincus, étant donné l'esprit qui anime la majorité de notre Conseil municipal, que dans un élan de chauvinisme bien compris et empreint du plus pur républicanisme, elle désignera à la majorité le candidat républicain gourdonnais qui remplit le mieux toutes ces conditions pour recevoir la succession de M. Calmel.

Un pur Gourdonnais X.

MIERS. — Dissolution du Conseil municipal. — L'Officiel publie un décret portant la dissolution du Conseil municipal de Miers (Lot), qui est divisé en deux portions opposées et numériques.

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'août

Séance du 22 août 1900

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 sous la présidence de M. de Verninac.

Tout les conseillers sont présents : c'est sans doute la première fois.

Le préfet et le secrétaire général assistent à la séance.

M. Delport, secrétaire, donne lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Vœux

Un vœu déposé par M. Pradines et signé de MM. Duphénieux et Marcenac, tendant à ce que le chemin n° 33 de Cajarc à Calvignac et le chemin n° 4 de Cènevières à Lugagnac soient construits le plutôt possible.

Commission des vœux.
1^o M. Linol : Un vœu tendant à l'établissement d'une halte à Grolejac sur le chemin de fer de Carsac à Gourdon.

2^o Un vœu que des voitures de 3^e classe soient ajoutées aux trains 2501 et 2052, en marche sur la section de Brives à Cahors.

Un vœu de M. Fabre, tendant à ce que les études du chemin de fer de Cahors à Moissac soient activées pour que l'avant projet puisse être présenté aux Chambres à la rentrée.

Commission des travaux publics.
Vœu de M. Boyer, tendant à l'agrandissement de la salle de l'enregistrement des bagages à la gare de Bretenoux.

Commission des travaux publics.
Un autre vœu tendant à l'établissement de murs-haies aux abords du pont de Veyre, sur la route de Bagzac.

Commission des travaux publics.
Un vœu de M. Talou tendant à ce que soit fixée au 1^{er} octobre 1902 l'époque à laquelle les écoles des filles soient laïcisées.

Commission des vœux.
Un vœu de M. Vival tendant à ce que des constatations soient faites pour reconnaître si le dépoussonnement de la Dordogne est dû au maraudage qui se pratique aux abords du barrage de Nauzac et que dans ce cas il soit pris des mesures pour que la remonte du poisson y soit effectuée.

Commission des vœux.
M. de Lamaze donne lecture du rapport du Directeur des contributions directes, relatif au prix de la journée du travail 1 fr. 50, 1 fr. 80, 2 fr. 10, 2 fr. 40 et 3 fr.

Le prix de la journée du travail n'ayant soulevé aucune réclamation, le taux de l'année précédente est maintenu. Adopté.

Un arrêté du Conseil d'Etat du 24 décembre 1890 a établi que les voitures automobiles constituent des voitures attelées dans le sens de l'article 3 de la loi du 21 mai 1830, et sont passibles de la taxe des prestations.

La commune de Bouziès-Eas demande au Conseil général une subvention pour l'ouverture d'une école libre de filles.

M. Talou dit qu'il faut que l'administration vienne en aide à cette commune qui, fait-il remarquer à M. le préfet, possédait une école publique il y a quelques années.

Les habitants font des sacrifices pour payer une institutrice. Il prie le préfet de faire appel au gouvernement pour subventionner l'école libre de Bouziès-Bas.

M. le préfet répond qu'il fera auprès du ministre les démarches nécessaires pour obtenir la réouverture de l'école.

M. Lachièze, au nom de la commission des finances donne lecture du rapport des dépenses pour l'entretien des bâtiments départementaux.

Les conclusions du rapport de M. Lachièze sont adoptées.

M. Talou demande à M. le préfet que l'administration fasse tous ses efforts pour que les crédits alloués à l'entretien des bâtiments publics ne soient pas épuisés. Il y a parfois abus, dit M. Talou; en conséquence, il prie M. le préfet de veiller qu'à l'avenir, on ne gaspille pas ces crédits.

M. Vival cite des cas où réellement l'administration ne visait pas à l'économie pour l'achat d'objets inutiles.

M. Talou donne lecture du chapitre 2 des dépenses ordinaires qui sont fixées à 13,371 fr. 31.

Faute de ressources, le Conseil général rejette toutes les demandes de subventions formulées par des comités, des auteurs, des institutions.

La commission des finances ne peut donner satisfaction au commandant de gendarmerie qui demande la gratuité du service médical pour les gendarmes et leur famille.

M. Fabre, au nom de la commission des finances soumet au Conseil le chiffre des dépenses ordinaires portées au chapitre 10, et fixés à 2,300 fr.

Le Conseil donne un avis favorable sur les projets de budget relatifs aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de Cahors, dont le chiffre s'élève à 20,205 fr.

Acte est donné du dépôt des comptes administratifs pour l'exercice 1899, concernant ces écoles.

M. Lachièze donne lecture d'une lettre de l'architecte départementale relative à des réparations à faire à l'hôtel de la préfecture.

Renvoyée à la commiss. des travaux publics. Sur le rapport de M. Longpuech, les crédits portés au chapitre 11 (encouragement aux lettres, aux sciences, aux arts) s'élevant à 3,200 fr.; au chapitre 14 (instruction publique) s'élevant à 6,700 fr.; au chapitre 17 (dépenses facultatives des exercices antérieurs) s'élevant à 23,949 fr. 20, sont adoptés.

Au sujet de l'art. 5 du chap. 17, une longue discussion s'engage à propos du prix de pension à l'asile de Leyme, d'un aliéné qui serait domicilié sur le département de la Lozère.

Il est demandé comment il se fait que ce soit le département du Lot qui paie cette pension?

M. le docteur Clary, en qualité de chef de service, donne les explications suffisantes, et l'incident est clos.

Le chapitre 18 du budget extraordinaire s'élevant à 305,579 fr. 25 est adopté; ainsi que le chapitre 20 (dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires) s'élevant à 7,267 fr. 80.

La séance est suspendue à 4 h. moins 10. Elle est reprise à 4 h. 15.

Acte est donné du dépôt des procès-verbaux de recensement du matériel et du mobilier des écoles normales de Cahors.

Acte est donné du dépôt du dossier relatif à l'adjudication des bâtiments départementaux.

On sait que deux adjudications eurent lieu aux dates des 28 décembre 1899 et 6 janvier 1900; la première ne donna aucun résultat; à la deuxième, dix entrepreneurs déposaient 29 soumissions.

De nombreuses réclamations se sont élevées; l'adjudication a été annulée.

Renvoyé à la commission des travaux publics l'avant-projet de construction de tramways de la ligne de Sarlat à Villefranche-de-Périgord avec embranchement sur Saint-Clair.

M. Vival demande qu'il soit inscrit au budget la somme de 65 francs pour l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction d'un chemin vicinal n° 4 de Marcihac.

Conclusions adoptées.
Une demande que des primes soient accordées aux destructeurs de blaireaux, est renvoyée à la commission des finances.

M. Cocula demande l'ouverture d'un crédit de 326 francs pour l'écoulement des eaux dans la traverse des Quatre-Routes.

Un avis favorable est donné à la demande d'un crédit supplémentaire de 386 francs pour le chemin vicinal n° 5 de la commune de Beaumat, et pour la demande d'un crédit de 133 francs pour le chemin vicinal ordinaire n° 2 de la commune de Lamothe Cassel.

Le crédit de 1,000 francs porté au chapitre 18 du budget, est réduit à 400 francs, les 600 francs disponibles serviront à l'entretien du pont de Carennac.

Renvoyées à la commissions des finances des demandes de crédit supplémentaires (de 253 francs) pour réparations au chemin vicinal n° 4 de la commune de Maxou (de 192 fr.) pour réparations au chemin vicinal ordinaire n° 1 de Cabrerets (de 120 francs) pour écoulement des eaux d'un aqueduc, d'un chemin de grande communication n° 27 de Mercuès à Montcuq.

M. Rey propose de donner acte à M. le Préfet de l'autorisation qu'il a accordée aux agents de la Cie d'Orléans de Cahors à Moissac de pénétrer pour études d'expropriation dans les propriétés privées.

Acte est donné.

M. Delpon propose que le bail de la caserne de gendarmerie de Catus soit renouvelé. Il propose la suppression des clôtures continues et des barrières mobiles sur la ligne de Souillac à St-Denis-les-Martel.

Une demande de secours de 150 fr. formée par la commune de Souillac pour réparation du chemin vicinal n° 3, est adoptée.

Acte est donné du dépôt du rapport de l'ingénieur en chef au sujet du service ordinaire et du service vicinal. M. Pauliac présente le dossier relatif à la demande d'un crédit de 1000 fr. formé par la commune de Cahus pour réparation au chemin de grande communication n° 31.

Au sujet du bail de la caserne de gendarmerie de Latronquière, le Conseil décide : qu'il ne sera pas passé un bail à long terme; que le propriétaire de l'immeuble sera tenu de faire les réparations et les améliorations prescrites; qu'en cas d'inexécution de ces conditions, le propriétaire sera contraint par toutes les voies de droit à faire exécuter ces travaux; M. le préfet est autorisé à intenter, le cas échéant, une action contre le propriétaire.

Sont renvoyées à la session d'avril les demandes formulées par M. Laval, ingénieur à Paris, pour la création d'un tramway à vapeur de St-Céré, Bretenoux, Beaulieu, et par MM. Miret et Lombard-Gérin constructeur à Lyon pour la création d'un tramway électrique dans les mêmes communes.

M. Delpon demande que l'administration des ponts et chaussées soit chargée de prendre des dispositions pour assurer la marche sur route de ces tramways, car du côté d'Assier et de Livernon, les routes sont trop étroites, et des accidents seraient à craindre.

Sur le rapport de M. Linol, acte est donné à l'ingénieur en chef du dépôt de son rapport sur l'avancement des travaux de la ligne de Carsac à Gourdon.

Acte également est donné du dépôt de la liste des jurés par arrondissement pour fixer l'indemnité due par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le Conseil approuve le plan d'alignement de la traverse de Mézels (commune de Vayrac), du chemin vicinal de grande communication n° 14 de Carennac à St-Sozy.

Une indemnité de 338 fr. est demandée par M. Chassagnelle pour accident survenu à son cheval pendant l'exécution du cylindrage sur le chemin de grande communication n° 1 de Sarlat.

La Commission estime qu'une entente doit avoir lieu avec M. Chassagnette, et propose de lui allouer 200 fr. qui seront pris sur le crédit du chemin de grande communication n° 1.

M. Daffas propose de donner acte de l'état des subventions de l'Etat aux comices agricoles.

M. Marcenac donne lecture des rapports concernant le classement des demandes de crédit formulées par diverses communes dans la dépense de construction et de réparations de leurs écoles :

Ussel, Thémignettes, Francoulès, Lacandourcet, Gramat, (St-Chignes), Berganty, Promilhanes, Pradines-Labéraudie, Gramat, (St-Chignes), Ecole mixte et préau.

Classement de demandes de secours produites par diverses communes du département en vue de les aider dans la dépense de construction et de réparation de leurs édifices des écoles :

Gourdon, Cassagne, Concorès, St-Géry, église, St-Géry presbytère, Montet-Bouxiac, Albiac.

Sur le rapport de M. Duphénieux, le Conseil général accepte les propositions de M. le préfet concernant les retenues à opérer sur les prix des tabacs pour la constitution de la caisse d'assurance.

Acte est donné du dépôt du rapport du directeur de l'asile de Leyme.

Acte est donné du dépôt du rapport du directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot sur le résultat de la monte en 1900.

Sur le rapport de M. Cassaignes, acte est donné à M. le préfet du dépôt de l'analyse des vœux du Conseil d'arrondissement et de la suite donnée aux vœux généraux.

Le Conseil accepte les demandes formulées par les communes de Francoulès, Pélaçoy, Dousses (Tarn-et-Garonne), de Foissac (Aveyron), et de Sauveterre-la-Lémance (Lot-et-Garonne), en ce qui concerne la création de foires ou le changement du jour des foires.

Un vœu relatif à la construction du canal des Deux Mers est adopté par le Conseil général.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 23 août 1900

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. de Verninac.

M. le Préfet assiste à la séance.
Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Marcenac et Fabre.

On adopte un vœu en faveur des armées de terre et de mer qui ont fait vaillamment leur devoir en Chine.

Sur la proposition de M. Malvy, rapporteur, on adopte le chapitre IV du budget relatif aux chemins vicinaux, dont le montant est de 605,176 fr. 20.

On aborde le chapitre VIII, assistance et hygiène publique (102,590 fr. 08) (M. Lachièze, rapporteur);

M. Malvy demande la suppression du crédit de 300 francs prévu pour « mesures contre les épidémies », en raison des abus commis.

M. Rey dit qu'il peut y avoir des abus mais qu'il suffit de réglementer l'emploi de ce crédit et qu'il n'y a pas lieu de le supprimer.

M. Malvy maintient sa demande, il cite un cas : pour constater un cas de fièvre typhoïde par exemple un médecin des épidémies compte, voyage 10 francs, vacation 10 francs, rapport 10 francs : c'est abusif.

M. Vival dit que la suppression du crédit très minime — pourrait avoir de très fâcheuses conséquences en cas d'épidémie. Il ne croit pas qu'il faille supprimer ce crédit dans un but de mesquine économie.

M. de Verninac fait remarquer qu'il s'agit du reste d'un crédit de prévision et que ce crédit ne doit pas être nécessairement dépensé.

M. Malvy demande tout au moins une réglementation différent de ce crédit.

M. Rey demande le renvoi à la commission.

La discussion reprend de plus belle et s'éternise de façon quelque peu exagérée.

M. Rey demande qu'à l'avenir il y ait un médecin des épidémies par canton au lieu d'un seul par arrondissement.

Le crédit est adopté.
La proposition de M. Rey n'est pas adoptée. Le chapitre VIII est adopté en entier.

Le chapitre XVI (dépenses diverses, 88,859 fr. 16) est adopté en réservant le dernier article (imprévu); adopté également les chapitres XII (encouragement à l'agriculture, au commerce et à l'industrie : 16,000 fr.) après une longue discussion relative au traitement du vétérinaire départemental qui finalement est porté de 300 à 600 francs, et le vote sur la proposition de MM. Rey et Talou, d'une

augmentation de 2 francs par jour de séance pour les ouvriers faisant partie de la Commission départementale du travail (le prix de cette journée est donc porté de 3 à 5 francs).

La Commission des finances a terminé ses rapports.
La séance est suspendue à 4 h. 1/4.

BULLETIN FINANCIER

Le léger tassement qui s'était produit hier, à la suite de quelques réalisations, a totalement disparu aujourd'hui. — La reprise est assez sensible sur nos rentes et les valeurs françaises. Quand aux fonds étrangers ils restent stationnaires. Le 3 0/0 a repris de 100,35 à 100,70, le 3 1/2 0/0 clôture à 102,10, l'amortissable à 99,90.

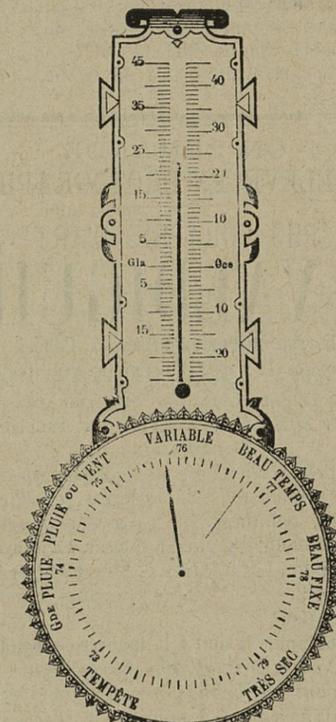
Le Comptoir national d'escompte est fermé à 597, le Crédit foncier à 660, le Crédit lyonnais s'échange à 1112 et la Société générale à 609.

Peu de changement dans la tenue de nos chemins :

Le Lyon à 1,844, le Midi à 1,305, le Nord à 2,344 l'Orléans à 1,743.

Le Suez a passé de 3,498 à 3,520.
L'Extérieur est demandé à 72,72. l'Italien à 93,70, le Portugais à 23,45, le Russe 3 0/0 1,891 à 8350, le Turc D est en hausse à 23,45 et la Banque ottomane s'avance à 536.

Les obligations Nord, Espagne se maintiennent à 313.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 16,5.
Id. maxima de la veille: 26,5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LE DERNIER SERVICE DU ROI

Pendant quelque temps, il resta là, comme un homme ivre, terrassé, immobile, le front appuyé sur son bras, le visage enfoncé dans l'herbe; il s'était séparé plus facilement de la femme qu'il aimait qu'il ne s'était séparé de son cheval.

Le son des cloches d'un monastère éloigné ou du clocheton d'un château traversa lentement l'air calme du matin.

Ce bruit le ranima et lui rappela combien il lui restait peu de temps s'il voulait chercher à fuir comme il avait commencé par une première impulsion et comme il avait continué avec une ferme et inébranlable résolution; il fallait reprendre la fuite et marcher toujours, toujours; il faudrait se terrer comme un renard, se cacher comme un chien battu; il fallait mettre des lieues entre lui et tous ceux qui l'avaient connu jusqu'alors; il fallait faire disparaître son nom, son identité, son existence dans une impénétrable obscurité, ou bien le fardeau qu'il avait assumé par amour pour les

autres serait porté inutilement, il fallait agir d'une manière ou d'une autre, mais sur le champ et sans hésitation.

— Qu'importe! — pensa-t-il avec une indolente indifférence, qui devenait, on le reconnaît, en ce moment extrême, le comble de la philosophie stoïque sans qu'il eût fait aucun effort pour y avoir recours et en arriver-là. — J'allais au pire de mon propre gré; il aurait fallu couper court et fuir devant des dettes sinon pour ceci; dans tous les cas, mon avenir était le même, il vaut mieux que je me dévoue pour eux. Ma vie est finie, et je ne suis qu'un imbécile de ne pas me brûler la cervelle.

Mais, il y avait une énergie trop impérieuse dans le sang des Royallieu pour le laisser succomber au désastre et avoir recours à cette extrémité.

Il se leva lentement, en chancelant un peu, et se sentit aveuglé et ébloui par l'éclat du soleil du matin lorsqu'il sortit du bois de hêtres.

La marque des fers était encore visible sur le gazon humide, ses lèvres tremblèrent un peu en les apercevant; il ne monterait plus jamais son cheval maintenant!

Environ deux milles, plus ou moins, le séparaient de la station du chemin de fer.

Il n'était pas certain de sa route et il se sentait sous le coup d'un extrême épuisement; il n'avait pris aucune nourriture depuis son déjeuner de la veille avant la course du matin.

La cabane d'un garde-chasse était située à l'entrée du bois; il était doué de beaucoup de témérité et de peu de prudence.

Il entra par la porte ouverte et demanda au

garde, qui était occupé à manger son saucisson et à boire son lager, de lui donner à manger.

— De tout mon cœur, si vous abattez cet émouchet, — grommela l'homme en allemand du sud, et en désignant un oiseau qui planait à une grande hauteur, pareil à un simple point dans le ciel radieux.

Cecil prit la carabine qu'il lui présentait et, sans s'arrêter à viser, fit feu.

L'oiseau tomba, comme une pierre qui traverse l'espace, dans les bois éloignés.

Le garde ouvrit de grands yeux; il croyait l'animal hors de portée et il continua de manger et de boire devant son hôte avec une surprise un peu déconcertée et singulièrement mêlée de vénération.

— Vous auriez pu me laisser acheter mon déjeuner sans faire de moi un meurtrier — dit Bertie tranquillement en essayant de manger. La chère était grossière... il y toucha à peine, mais il but avidement la bière et prit une croûte de pain.

Il fit glisser sa bague de son doigt, un magnifique saphir sur lequel étaient gravées ses armes, et il la tendit au garde-chasse.

— Cette bague vaut cinquante doubles frédéric; voulez-vous la prendre, en échange de votre carabine, d'un peu de poudre et de quelques balles?

L'Allemand le regarda encore d'un air étonné, la bouche ouverte, et accepta le marché avec empressement.

Il ne connaissait rien aux pierres, mais la beauté de celle-là éblouissait ses yeux; il avait

plus de carabines qu'il n'en voulait et il pouvait, d'ailleurs, en acheter beaucoup d'autres aux frais de son maître.

Cecil attacha une ceinture de chasse autour de lui, prit une poire à poudre et un étui à cartouches et, après avoir adressé quelques mots de remerciements au garde, il se remit de nouveau en marche.

Maintenant qu'il tenait une carabine dans ses mains, il se sentait prêt à faire face à tout événement; s'il était réduit aux abois, il pouvait, dans tous les cas, lutter pour conserver sa liberté.

Le garde resta abasourdi et le suivit longtemps des yeux à travers les échappées des sapins. — Hum!... hum!... grommela-t-il en regardant le saphir étincelant dans sa grosse main brune, je n'ai jamais vu un monsieur si prodigue, si dépensier, et qui parle avec une politesse si laconique! J'aurais bien fait de ne pas lui laisser prendre le fusil; il va s'ôter la vie, c'est bien sûr; ah! mon Dieu, il va s'ôter la vie!

Mais ce n'était pas dans ce dessein que Cecil avait acheté l'arme, quoiqu'il se fût traité d'imbécile pour ne pas s'être déjà envoyé une balle dans la tête, afin d'ensevelir dans d'éternelles ténèbres cette existence perdue et misérable qui lui restait à mener.

Il continua son chemin par cette calme matinée d'été, au milieu de ce pays montagnard sur lequel le soleil étendait ses rayons.

(A suivre.)

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Universelle de 1900

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'inviter le public qu'elle s'est mise d'accord avec les Compagnies du Midi et de Paris à Lyon et la Méditerranée pour doubler, pendant la durée de l'Exposition Universelle de 1900, le délai de validité des Billets Aller et Retour ordinaires délivrés en vertu du tarif G. V. n° 102, les gares de la Compagnie du Midi à destination de Paris, quai Austerlitz et quai d'Orsay, ou de Paris P.-L.-M. sans que le délai doublé puisse excéder 16 jours.

En outre, cette validité exceptionnelle (validité ordinaire doublée) pourra être prolongée de la manière suivante :

- Billets valables :
12 jours, Faculté de prolongation de 2 fois 3 jours.
- 15 jours, Faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.
- 16 jours, Faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.

Billets Aller et Retour établis via Bordeaux.
— Faculté de prolongation de 2 fois 5 jours.
Moyennant paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, la durée de la validité des Billets d'Aller et Retour délivrés via Bordeaux sera augmentée de 24 heures quand elle expirera un Dimanche ou un jour de Fête et de 48 heures quand elle expirera un Dimanche suivi d'un jour de Fête ou un jour de Fête suivi d'un Dimanche.

Ces dispositions sont applicables aux billets délivrés à partir du 6 Août 1900.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois

Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets :
1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1^{er} Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^e 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — — — — — —	0 03

2^e Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^e 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — — — — — —	0 02

Les Batteuses, Faucheuses, Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1^{er} Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 ^e 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — — — — — —	0 021
Au delà de 800 — — — — — — — — —	0 05

2^e Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 ^e 085
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 03
De 301 à 400 — — — — — — — — —	0 04
De 401 à 500 — — — — — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — — — — — —	0 05
Au delà de 700 — — — — — — — — —	0 011

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

Le service d'été que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 8 juin courant comporte les améliorations suivantes concernant notre légion :

Le train venant de Paris qui arrivait à Cahors 9 h. 45 matin y arrive à 9 h. 32 et à Montauban à 11 h. 19 où il correspond avec un train se dirigeant sur Toulouse.

Un nouveau train rapide part de Toulouse à 1 h. soir et de Cahors à 2 h. 50 soir pour arriver à Paris à 11 h. 57 du soir.

Les voyageurs de 2^e et 3^e classes pour Cahors sont admis à Paris dans le train rapide partant de Paris pour Toulouse à 9 h. 45 soir et qui arrive à Cahors à 6 h. 55 du matin.

Le train qui a lieu les jours de foire à Montauban et qui part de cette gare, 7 h. 32 soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 soir aura lieu tous les jours et sera prolongé entre Cahors et Brive. Départ de Cahors à 10 h. 38 soir, arrivée à Brive à 11 h. 48 soir pour correspondre avec un train se dirigeant sur Paris.

Le train omnibus qui partait de Périgueux à 5 h. 30 du matin en part à 5 h. et correspond à Libos avec le train arrivant à Cahors à 9 h. 25 matin.

Le train partant de Cahors à 6 h. 30 soir correspond à Libos avec un train venant d'Agen et se dirigeant sur Périgueux.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour

l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2265 du 25 août 1900.

Le Monde Illustré de cette semaine est entièrement consacré à une nouvelle fiction « La Chine et l'Europe en l'an 2000 » due à la plume autorisée de M. Henri de Noussanne, l'auteur du numéro sensationnel « La Guerre Anglo-Franco-Russe » dont le succès n'est pas encore épuisé.

Ce récit évoque l'image de la guerre future qui précipitera, à une échéance plus ou moins rapprochée, la race jaune contre la notre.

Sous le couvert de la fantaisie des idées et de la modération de la forme, le texte est écrit sur les données précises, puisées aux meilleures sources militaires, et le lecteur y verra se dérouler toutes les péripéties de cette lutte inévitable et gigantesque.

L'illustration, nombreuse, captivante et des plus soignées, n'est ce pas le moindre attrait de ce numéro, un des plus réussis que le Monde Illustré, toujours à l'affût de nouveautés instructives, ait édité jusqu'à ce jour.

Le numéro : 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 août 1900.

V^o Nacla : Chronique. — M. Reader : Au Pays des Boxers. — M^o J. Michelot : Quand j'étais petite (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). V^o Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs moderne.

Lot de Futailles

De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre.

Pour le prix, s'adresser à M. CLARY, presseur d'huile à Cahors, Quai de Regourd.

Le propriétaire-gérant : A. COUPLANT.